

4 octobre 2014 Texte intégral

Si vous préférez de télécharger l'avis dans son intégralité : [cliquez ici](#)

Sinon : à lire ci dessous page par page : cliquez pour agrandir



PREFET DE LA REGION AQUITAINE
PREFET DE LA GIRONDE
PREFET DES LANDES
PREFET DE LOT-et-GARONNE

PREFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES
PREFET DE LA HAUTE-GARONNE
PREFET DE TARN-et-GARONNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
GRAND PROJET FERROVIAIRE DU SUD-OUEST :
REALISATION PAR RESEAU FERRE DE FRANCE DES LIGNES NOUVELLES
BORDEAUX/TOULOUSE ET BORDEAUX/DAX
DANS LES DEPARTEMENTS de la GIRONDE, des LANDES, de LOT-ET-GARONNE,
de TARN-ET-GARONNE et de la HAUTE-GARONNE.

PAR ARRÊTÉ INTER-PREFECTORAL EN DATE DU 25 AOÛT 2014 ÉTÉ PRESCRITE L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE DONT LES MODALITÉS SONT LES SUIVANTES :

DESCRIPTION DE L'OPERATION SOUMISE A L'ENQUÊTE

Le projet de lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax constitue avec les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux et au nord de Toulouse, les trois opérations de la première phase du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest.

Le projet de lignes nouvelles consiste en la création de deux lignes ferroviaires nouvelles aptes à la grande vitesse représentant un linéaire de 327 km de section courante entre Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, possédant un tronçon commun entre Bordeaux et le sud Gironde.

Ces lignes nouvelles se raccordent au réseau ferré national au sud de Bordeaux à Saint-Médard d'Eyrans, au nord de Toulouse à Saint-Jory (ligne Bordeaux-Sète), ainsi qu'au nord de Dax à Saint-Vincent-de-Paul (ligne Bordeaux-Hendaye). Ces lignes nouvelles comprennent la réalisation de deux gares nouvelles pour les dessertes des agglomérations d'Agen et de Montauban sur la ligne Bordeaux-Toulouse, d'une gare nouvelle pour la desserte de l'agglomération de Mont-de-Marsan, et d'une halte ferroviaire destinée aux services régionaux à grande vitesse (SRGV), en sud Gironde sur la section sud Gironde-Dax. L'opération comprend les liaisons inter-gares d'Agen et de Mont-de-Marsan, ainsi que l'ensemble des aménagements annexes.

OBJETS DE L'ENQUETE

Le dossier de réalisation des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) est soumis à une enquête publique unique :

- a) préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux sur le territoire des communes suivantes :

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

SAINTE-MEDARD D'EYRANS, AYGUEMORTE-LES-GRAVES, BEAUTIRAN, CASTRES-GIRONDE, SAINT-SELVE, PORTETS, ARBANATS, VIRELADE, SAINT-MICHEL-DE-RIEUFRET, LANDIRAS, BALZAC, SAINT-LEGER-DE-BALSON, PRECHAC, CAZALIS, LUCMAU, BERNOS-BEAULAC,

CUDOS, LERM-ET-MUSSET, MARIONS, GOULADE, ESCAUDES, GISCOS, CAPTIEUX et SAINT-MICHEL-DE-CASTELNAU

DEPARTEMENT DES LANDES

BOURRIOT-BERGONCE, RETJONS, ARUE, ROQUEFORT, SARBAZAN, CANENX-ET-REAUT, CERÉ, POUYDESSEAUX, LUCBARDEZ-ET-BARGUES, SAINT-AVIT, MONT-DE-MARSAN, UCHACQ-ET-PARENTIS, GÉLOUX, SAINT-MARTIN-D'ONEY, OUSSE-SUZAN, BEYLONGUE, SAINT-YAGUEN, CARGEN-PONSON, LESGOR, BEGAAR, LALIQUE, PONTONX-SUR-L'ADOUR et SAINT-VINCENT-DE-PAUL

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

SAINT-MARTIN-CURTON, PINDERES, POMPOGNE, HOUILLLES, FARGUES-SUR-OURBISE, AMBRUS, POMPIEY, XAINTRAILLES, MONTGAILLARD, VIANNE, FEUGAROLLES, BRUCH, MONTESQUIEU, SERIGNAC-SUR-GARONNE, SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS, ROQUEFORT, BRAX, COLAYRAC-SAINTE-CIRQUE, LE PASSAGE, ESTILLAC, MOIRAX, LAYRAC, CAUDECOSTE et SAINT-NICOLAS-DE-LA-BALERME

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

DUNES, DONZAC, SAINT-CIRICE, SAINT-LOUP, AUVILLAR, SAINT-MICHEL, MERLES, LE PIN, SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE, CAUMONT, CASTELMAYRAN, ANGEVILLE, CASTELFERRUS, GARGANVILLAR, CORDES-TOLOSANNES, CASTELARRASIN, LA VILLE-DIEU-DU-TEMPLE, SAINT-PORQUIER, MONTBETON, MONTAUBAN, BRESSOLS, ESCATALENS, MONTBARTIER, LACOURT-SAINTE-PIERRE, LABASTIDE-SAINTE-PIERRE, CAMPSAS, GRISOLLES, CANALS et POMPIGNAN

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

FRONTON, SAINT-RUSTICE, CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS, GRENADE et SAINT-JORY

- b) préalable à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivants :

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

SAINT-MEDARD D'EYRANS, AYGUERTE-MORTÉ-LES-GRAVES, BEAUTIRAN, CASTRES-GIRONDE, SAINT-SELVE, PORTETS, ARBANATS, VIRELADE, LANDIRAS, PRECHAC, CAZALLIS, LUCMAU, BERNOS-BEAULAC, LERM-ET-MUSSET, MARIONS, GOULADE, ESCAUDES, GISCOS et CAPTIEUX

DEPARTEMENT DES LANDES

ARUE, CANENX-ET-REAUT, CERÉ, SAINT-AVIT, UCHACQ-ET-PARENTIS, OUSSE-SUZAN, BEGAAR, PONTONX-SUR-L'ADOUR, ROQUEFORT et SARBAZAN

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

POMPOGNE, FARGUES-SUR-OURBISE, VIANNE, BRUCH, MONTESQUIEU, SERIGNAC-SUR-GARONNE, SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS, ROQUEFORT, BRAX, ESTILLAC, MOIRAX, CAUDECOSTE, SAINT-NICOLAS-DE-LA-BALERME et de l'AGGLOMERATION D'AGEN (COLAYRAC-SAINTE-CIRQUE, LE PASSAGE, LAYRAC)

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

DONZAC, AUVILLAR, SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE, CASTELMAYRAN, CORDES-TOLOSANNES, CASTELARRASIN, LA VILLE-DIEU-DU-TEMPLE, SAINT-PORQUIER, MONTBETON, MONTAUBAN, BRESSOLS, ESCATALENS, MONTBARTIER, LACOURT-SAINTE-PIERRE, LABASTIDE-SAINTE-PIERRE, CAMPSAS, GRISOLLES et POMPIGNAN

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

FRONTON, SAINT-RUSTICE, CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS, GRENADE et de la COMMUNAUTÉ URBAINE DE TOULOUSE MÉTROPOLITAIN (SAINT-JORY)

2/10

☐ AUTORITE RESPONSABLE DU PROJET

Réseau Ferré de France (RFF) est maître d'ouvrage de l'opération. Des informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de la Mission Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest, M. le chef de mission, 89 Quai des Chartrons CS 80004 - 33070 BORDEAUX - Tel 05.56.93.54.00 - mail : gpo@rff.fr ou sur le site internet www.gpo.fr.

☐ AUTORITE ORGANISATRICE DE L'ENQUETE - PREFET COORDONNATEUR

Monsieur le Préfet de la région Aquitaine, Préfet de la Gironde, en accord avec Monsieur le Préfet de la région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne, Monsieur le Préfet des Landes, Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne et Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne, est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats en application des dispositions de l'article R.123-3 du code de l'environnement.

☐ DUREE - LIEUX ET SIEGE DE L'ENQUETE

L'enquête publique unique sera ouverte pendant une durée de 56 jours consécutifs du 14 octobre 2014 au 8 décembre 2014 inclus.

Elle est ouverte sur le territoire des communes citées au paragraphe « Consultation du dossier d'enquête » du présent avis.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, rue Jules Ferry Cité administrative BP 90, 33090 BORDEAUX CEDEX est désignée siège de l'enquête.

☐ CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment :

- l'étude d'impact incluant une évaluation des incidences Natura 2000, comportant une appréciation des impacts du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest et portant sur l'ensemble des trois opérations constituant la première phase du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest, soit les lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux et au nord de Toulouse ;
- l'avis de la formation d'autorité environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, rendu le 22 janvier 2014 sur les dossiers d'enquête publique relatifs aux trois opérations constituant la première phase du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest et comprenant notamment l'étude d'impact précitée ;
- les évaluations environnementales relatives à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes et établissements publics de coopération intercommunale cités à l'alinéa b) du paragraphe « objets de l'enquête » du présent avis ;
- les avis de l'autorité environnementale rendus par les autorités administratives de l'Etat compétentes en matière d'environnement sur les évaluations environnementales liées aux mises en compatibilité des documents d'urbanisme des communes et établissements publics de coopération intercommunale précitées.

- en se rendant dans les lieux d'enquête indiqués ci-dessous, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

- Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la GIRONDE (Cité administrative, rue Jules Ferry - BORDEAUX),
- Sous-Préfecture de LANGON (19 cours des Fossés - LANGON),
- Mairies des communes suivantes : SAINT-MEDARD D'EYRANS, AYGUERTE-MORTÉ-LES-GRAVES, BEAUTIRAN, CASTRES-GIRONDE, SAINT-SELVE, PORTETS, ARBANATS, VIRELADE, SAINT-MICHEL-DE-RIBUPRET, LANDIRAS, BALIZAC, SAINT-LEGER-DE-BALSON, PRECHAC, CAZALLIS, LUCMAU, BERNOS-BEAULAC, CUDOS, LERM-ET-MUSSET, MARIONS, GOULADE, ESCAUDES, GISCOS, CAPTIEUX et SAINT-MICHEL-DE-CASTELNAU

3/10

DEPARTEMENT DES LANDES

- Préfecture des LANDES (26 rue Victor Hugo, MONT-DE-MARSAN)
- Sous-Préfecture de DAX (5 avenue Paul Doumer, DAX)
- Mairies des communes suivantes : BOURRIOT-BERGONCE, RETJONS, ARUE, ROQUEFORT, SARBAZAN, CANENX-ET-REAUT, CERE, POUYDESSEAUX, LUCBARDEZ-ET-BARGUES, SAINT-AVIT, MONT-DE-MARSAN, UCHIACOQ-ET-PARENTIS, GELOUX, SAINT-MARTIN-DONEY, OUSSE-SUZAN, BEYLONGUE, SAINT-YAGUEN, CARCEN-PONSON, LESGOR, BEGAAR, LALUQUE, PONTONX-SUR-L'ADOUR, SAINT-VINCENT-DE-PAUL et DAX

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

- Préfecture de LOT-ET-GARONNE (place de Verdun - AGEN)
- Sous-Préfecture de NÉRAC (2 avenue Foch - NÉRAC)
- Agglomération d'AGEN (Unité Territoriale Ouest, Saylat - Agropole - ESTILLAC)
- Mairies des communes suivantes : SAINT-MARTIN-CURTON, PINDERES, POMPOGNE, HOUEILLES, FARGUES-SUR-OURBISE, AMBRUS, POMPIEY, XAINTRAILLES, MONTGAILLARD, VIANNE, FEUGAROLLES, BRUCH, MONTESQUEIL, SERGMAC-SUR-GARONNE, SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS, ROQUEFORT, BRAX, COLAYRAC-SAINTE-CIRQ, LE PASSAGE, ESTILLAC, MOIRAX, LAYRAC, CAUDECOSTE et SAINT-NICOLAS-DE-LA-BALERME

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

- Préfecture de TARN-ET-GARONNE (2 allée de l'Empereur - MONTAUBAN)
- Sous-Préfecture de CASTELSARRASIN (44 rue de la Fraternité - CASTELSARRASIN)
- Mairies des communes suivantes : DUNES, DONZAC, SAINT-CIRICE, SAINT-LOUP, AUVILLAR, SAINT-MICHEL, MERLES, LE PIN, SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE, CAUMONT, CASTELMAYRAN, ANGEVILLE, CASTELFERRUS, GARGANVILLAR, CORDES-TOLOSANNES, CASTELSARRASIN, LA VILLE-DIEU-DU-TEMPLE, SAINT-PORQUIER, MONTBETON, MONTAUBAN, BRESSOLS, ESCATALENS, MONTBARTIER, LACOURT-SAINTE-PIERRE, LABASTIDE-SAINTE-PIERRE, CAMPSAS, GRISOLLES, CANALS et POMPIGNAN

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

- Préfecture de la HAUTE-GARONNE (1 place Saint-Etienne, TOULOUSE)
- Mairies des communes suivantes : FRONTON, SAINT-RUSTICE, CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS, GRENADE et SAINT-JORY

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, Service des Procédures Environnementales, rue Jules Ferry, Cité administrative BP 90, 33090 BORDEAUX CEDEX, du dossier d'enquête publique dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

- en consultant le site internet des services de l'Etat en Gironde à l'adresse suivante www.gironde.gouv.fr

Ce dossier pourra en cours d'enquête, et à la demande de la commission d'enquête, être complété par des documents existants utiles à la bonne information du public.

OBSERVATIONS DU PUBLIC – PERMANENCES

Pendant toute la durée de l'enquête,

4/10

- le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête à faillites cotés et notés, remplis par le Président ou l'un des membres de la commission d'enquête et ouverts à cet effet dans l'ensemble des lieux d'enquête énumérés à l'article précédent, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- le public pourra adresser ses observations, propositions et contre-propositions :
 - par correspondance au Président de la commission d'enquête « GPSO Lignes nouvelles », à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, Service des Procédures Environnementales, rue Jules Ferry Cité administrative BP 90, 33090 BORDEAUX CEDEX
 - par voie électronique via le site internet des services de l'Etat en Gironde à l'adresse suivante www.gironde.gouv.fr

Ces courriers et courriels seront tenus à la disposition du public, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, siège de l'enquête, en annexes du registre, dans les meilleurs délais.

- le public pourra rencontrer la commission d'enquête lors des permanences suivantes dans le cadre desquelles le Président ou l'un des membres de la commission d'enquête se tiendra à sa disposition pour recevoir ses observations écrites ou orales :

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE : mardi 21 octobre de 9h00 à 12h00, vendredi 7 novembre de 9h00 à 12h00, mercredi 26 novembre de 13h00 à 16h00, lundi 8 décembre de 14h00 à 17h00

SOUS-PRÉFECTURE de LANGON : jeudi 16 octobre de 9h00 à 12h00, vendredi 14 novembre de 9h00 à 12h00, jeudi 27 novembre de 14h00 à 16h00

MAIRIES DE :

ARBANATS : mercredi 15 octobre de 9h00 à 12h00, vendredi 21 novembre de 14h00 à 17h00
AYGUEMORTE-LES-GRAVES : jeudi 16 octobre de 9h00 à 12h00, vendredi 14 novembre de 14h00 à 17h00, vendredi 5 décembre de 14h00 à 17h00

BEAUTIRAN : jeudi 30 octobre de 14h00 à 17h00, lundi 24 novembre de 16h00 à 19h00, mardi 2 décembre de 14h00 à 17h00

CASTRES-GIRONDE : mercredi 15 octobre de 15h30 à 18h00, vendredi 21 novembre de 9h00 à 12h00, vendredi 5 décembre de 9h00 à 12h00

LANDIRAS : vendredi 17 octobre de 13h30 à 16h00, vendredi 24 octobre de 13h30 à 16h00, vendredi 5 décembre de 13h30 à 16h00

PORTETS : jeudi 30 octobre de 9h15 à 12h00, samedi 15 novembre de 9h30 à 12h00, mardi 2 décembre de 14h00 à 17h00

SAINT-MÉDARD D'EYRANS : jeudi 16 octobre de 14h00 à 17h00, mercredi 5 novembre de 14h00 à 17h00, mercredi 19 novembre de 9h00 à 12h00

SAINT-MICHEL-DE-RIEUFRET : jeudi 16 octobre de 16h00 à 18h00, lundi 3 novembre de 9h00 à 12h00, jeudi 4 décembre de 9h00 à 12h00

SAINT-SELVE : vendredi 17 octobre de 9h00 à 12h00, mardi 25 novembre de 9h00 à 12h00, jeudi 4 décembre de 15h00 à 18h00

VIRELADE : samedi 18 octobre de 8h30 à 11h30, mardi 25 novembre de 14h00 à 17h00

BALIZAC : vendredi 31 octobre de 14h00 à 17h00, mardi 2 décembre de 9h00 à 12h00

CAZALIS : mardi 28 octobre de 14h00 à 17h00, mardi 25 novembre de 14h00 à 17h00

LUCMAU : lundi 20 octobre de 9h00 à 12h00, samedi 8 novembre de 9h00 à 12h00

PRECHAC : mardi 28 octobre de 9h00 à 12h00, mercredi 26 novembre de 9h00 à 12h00

SAINT-LÉGER-DE-BALSON : vendredi 31 octobre de 9h00 à 12h00, jeudi 27 novembre de 9h00 à 12h00

BERNOS-BEAULAC : vendredi 17 octobre de 9h00 à 12h00, lundi 24 novembre de 14h00 à 17h00, vendredi 5 décembre de 9h00 à 12h00

CAPTEUX : vendredi 17 octobre de 14h00 à 17h00, mercredi 12 novembre de 9h00 à 12h00, lundi 24 novembre de 14h00 à 17h00

5/10

CUDOS : jeudi 6 novembre de 9h00 à 12h00, lundi 17 novembre de 9h00 à 12h00, jeudi 4 décembre de 14h00 à 17h00
ESCAUBES : jeudi 23 octobre de 14h00 à 17h00, lundi 3 novembre de 14h00 à 17h00, lundi 24 novembre de 9h00 à 12h00
GISCOS : jeudi 30 octobre de 9h00 à 12h00, mardi 2 décembre de 9h00 à 12h00
GOUALADE : mercredi 15 octobre de 15h00 à 18h00, mercredi 12 novembre de 15h00 à 18h00
LERM-ET-MUSSET : mardi 21 octobre de 14h00 à 17h00, vendredi 14 novembre de 9h30 à 11h30, jeudi 4 décembre de 9h30 à 11h30
MARIONS : jeudi 6 novembre de 14h00 à 17h00, lundi 17 novembre de 14h00 à 17h00
SAINT-MICHEL-DE-CASTELNAU : jeudi 16 octobre de 14h00 à 17h00, vendredi 28 novembre de 14h00 à 17h00

DEPARTEMENT DES LANDES

MAIRIES DE :

BOURRIOT-BERGONCE : mardi 21 octobre de 14h00 à 17h00, vendredi 5 décembre de 9h00 à 12h00
RETOJONS : lundi 20 octobre de 14h00 à 17h00, mercredi 12 novembre de 9h00 à 12h00
ARUE : mardi 4 novembre de 14h00 à 17h00, vendredi 21 novembre de 14h00 à 17h00
ROQUEFORT : lundi 20 octobre de 9h00 à 12h00, mercredi 12 novembre de 14h00 à 17h00
SARBAZAN : mardi 21 octobre de 8h30 à 11h30, lundi 24 novembre de 14h00 à 17h00
CANENX-ET-REAUT : mardi 21 octobre de 14h00 à 17h00, mercredi 5 novembre de 8h30 à 10h30
CERE : mardi 21 octobre de 9h00 à 12h00, mercredi 19 novembre de 14h00 à 17h00
POUYDESSEAUX : mercredi 5 novembre de 14h00 à 17h00, mercredi 19 novembre de 9h00 à 12h00
LUCBARDEZ-ET-BARGUES : vendredi 24 octobre de 9h00 à 12h00, lundi 3 novembre de 9h00 à 12h00, lundi 24 novembre de 9h00 à 12h00, mardi 2 décembre de 14h00 à 17h00
SAINTEAVIT : vendredi 17 octobre de 14h00 à 17h00, lundi 17 novembre de 14h00 à 17h00
MONT-DE-MARSAN : mardi 14 octobre de 9h00 à 12h00, vendredi 21 novembre de 18h00 à 20h00, samedi 29 novembre de 9h00 à 12h00, lundi 8 décembre de 14h30 à 17h30
UCHACQ-ET-PARENTIS : vendredi 17 octobre de 14h00 à 17h00, lundi 1 décembre de 9h00 à 12h00
GELoux : vendredi 17 octobre de 9h00 à 12h00, lundi 17 novembre de 9h00 à 12h00
SAINTE-MARTIN-D'ONEY : mardi 28 octobre de 8h30 à 11h30, vendredi 28 novembre de 8h30 à 11h30
OUSSE-SUZAN : mardi 28 octobre de 14h00 à 17h00, vendredi 28 novembre de 13h30 à 16h30
BEYLONGUE : jeudi 16 octobre de 14h00 à 17h00, jeudi 20 novembre de 9h00 à 12h00
SAINTE-YAGUEN : mercredi 22 octobre de 14h00 à 17h00, vendredi 21 novembre de 9h00 à 12h00
CARZEN-PONSON : mercredi 22 octobre de 9h00 à 12h00, vendredi 21 novembre de 14h00 à 17h00
LESGOR : jeudi 23 octobre de 14h00 à 17h00, jeudi 20 novembre de 14h00 à 17h00
BEGAAR : jeudi 23 octobre de 9h00 à 12h00, mardi 2 décembre de 14h00 à 17h00
LALUQUE : vendredi 17 octobre de 9h00 à 12h00, jeudi 30 octobre de 14h00 à 17h00, mardi 18 novembre de 9h00 à 12h00, mercredi 26 novembre de 9h00 à 12h00
PONTONX-SUR-L'ADOUR : vendredi 24 octobre de 14h00 à 17h00, mercredi 3 décembre de 9h00 à 12h00
SAINTE-VINCENT-DE-PAUL : mercredi 15 octobre de 9h00 à 12h00, jeudi 4 décembre de 14h00 à 17h00
DAX : mardi 14 octobre de 9h00 à 12h00, samedi 25 octobre de 9h00 à 12h00, mercredi 29 octobre de 14h00 à 17h00, vendredi 7 novembre de 20h00 à 22h00, samedi 22 novembre de 9h00 à 12h00, lundi 8 décembre de 14h30 à 17h30

DEPARTEMENT LOT-ET-GARONNE

PRÉFECTURE de LOT-ET-GARONNE : lundi 20 octobre de 9h00 à 12h00, mercredi 5 novembre de 9h00 à 12h00, lundi 24 novembre de 9h00 à 12h00
SOUS-PRÉFECTURE de NERAC : mardi 21 octobre de 9h00 à 12h00, jeudi 13 novembre de 9h00 à 12h00, jeudi 4 décembre de 9h00 à 12h00

6/10

AGGLOMÉRATION d'AGEN : lundi 27 octobre de 9h00 à 12h00, jeudi 20 novembre de 9h00 à 12h00, lundi 1 décembre de 9h00 à 12h00

MAIRIES DE :

FARGUES-SUR-OURBISE : mardi 28 octobre de 14h00 à 17h00, mercredi 26 novembre de 9h00 à 12h00
HOUEILLES : samedi 15 novembre de 9h00 à 12h00, mardi 2 décembre de 14h00 à 17h00
PINDERES : mercredi 22 octobre de 14h00 à 17h00, mercredi 19 novembre de 14h00 à 17h00
POMPOGNE : jeudi 30 octobre de 14h00 à 17h00, jeudi 27 novembre de 14h00 à 17h00
SAINTE-MARTIN-CURTON : jeudi 16 octobre de 14h00 à 17h00, mardi 4 novembre de 14h00 à 17h00
AMBRUS : jeudi 23 octobre de 14h00 à 17h00, jeudi 13 novembre de 14h00 à 17h00
BRUCH : samedi 25 octobre de 9h00 à 12h00, mercredi 12 novembre de 9h00 à 12h00
FUGAROLLES : mercredi 5 novembre de 14h00 à 17h00, vendredi 5 décembre de 9h00 à 12h00
MONTESQUEU : vendredi 24 octobre de 14h00 à 17h00, mardi 18 novembre de 9h00 à 12h00
MONTGAILLARD : jeudi 16 octobre de 14h00 à 17h00, vendredi 7 novembre de 14h00 à 17h00
POMPIEY : mercredi 22 octobre de 14h00 à 17h00, mardi 25 novembre de 14h00 à 17h00
VIANNE : mercredi 15 octobre de 14h00 à 17h00, mercredi 3 décembre de 14h00 à 17h00
SAINTRAILLES : vendredi 31 octobre de 9h00 à 12h00, vendredi 14 novembre de 9h00 à 12h00
BRAX : vendredi 17 octobre de 9h00 à 12h00, jeudi 6 novembre de 9h00 à 12h00, mercredi 19 novembre de 14h00 à 17h00
CAUDECOSTE : vendredi 24 octobre de 14h00 à 17h00, vendredi 21 novembre de 14h00 à 17h00
COLAYRAC-SAINT-CIRQ : mercredi 15 octobre de 14h00 à 17h00, vendredi 7 novembre de 9h00 à 12h00
ESTILLAC : mercredi 29 octobre de 14h00 à 17h00, mardi 2 décembre de 14h00 à 17h00
LAYRAC : samedi 18 octobre de 9h00 à 12h00, mercredi 12 novembre de 14h00 à 17h00, jeudi 4 décembre de 14h00 à 17h00
LE PASSAGE : vendredi 31 octobre de 9h00 à 12h00, mardi 25 novembre de 14h00 à 17h00
MOBRAX : mercredi 15 octobre de 14h00 à 17h00, vendredi 5 décembre de 14h00 à 17h00
ROQUEFORT : jeudi 23 octobre de 9h00 à 12h00, lundi 17 novembre de 9h00 à 12h00, mercredi 3 décembre de 14h00 à 17h00
SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS : mardi 14 octobre de 9h00 à 12h00, mardi 4 novembre de 9h00 à 12h00, samedi 22 novembre de 9h00 à 12h00
SAINTE-NICOLAS-DE-LA-BALERME : vendredi 24 octobre de 14h00 à 17h00, vendredi 28 novembre de 14h00 à 17h00
SERIGNAC-SUR-GARONNE : jeudi 30 octobre de 9h00 à 12h00, jeudi 27 novembre de 14h00 à 17h00

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

PRÉFECTURE de TARN-ET-GARONNE : lundi 8 décembre de 14h00 à 17h30
SOUS-PRÉFECTURE de CASTELARRASIN : lundi 8 décembre de 9h00 à 12h00

MAIRIES DE :

DUNES : samedi 18 octobre de 10h00 à 12h00, mardi 2 décembre de 9h00 à 12h00
DONZAC : mardi 21 octobre de 9h00 à 12h00, jeudi 4 décembre de 14h00 à 17h30
SAINTE-LOUP : mardi 14 octobre de 14h00 à 17h30
SAINTE-CHRICE : mercredi 3 décembre de 9h00 à 12h00
AUVILLAR : samedi 25 octobre de 8h00 à 12h00, mardi 2 décembre de 14h00 à 17h30
SAINTE-MICHEL : mardi 25 novembre de 14h00 à 17h30
MERLES : mardi 18 novembre de 14h00 à 17h30
LE PIN : jeudi 20 novembre de 14h00 à 17h30
SAINTE-NICOLAS-DE-LA-GRAVE : lundi 27 octobre de 9h00 à 12h00
CAUMONT : vendredi 21 novembre de 9h00 à 12h00
CASTELMAYRAN : mercredi 29 octobre de 9h00 à 12h00

7/10

ANGEVILLE : jeudi 20 novembre de 9h00 à 12h00
CASTELFERRUS : mercredi 12 novembre de 9h00 à 12h00
GARGANVILLAR : jeudi 13 novembre de 9h00 à 12h00
CASTELSARRASIN : lundi 20 octobre de 14h00 à 17h00
CORDES-Tolosannes : mardi 25 novembre de 9h00 à 12h00
SAINT-PORQUIER : mercredi 5 novembre de 13h30 à 16h00
LA VILLE-DIEU-DU-TEMPLE : mardi 4 novembre de 9h00 à 12h00
ESCATALENS : mercredi 3 décembre de 14h00 à 17h30
LACOURT-SAINT-PIERRE : mardi 28 octobre de 14h00 à 17h30
MONTBAETIER : mercredi 12 novembre de 14h00 à 17h00
MONTAUBAN : mercredi 15 octobre de 8h30 à 12h15
BRESSOLS : jeudi 16 octobre de 16h00 à 20h00, samedi 6 décembre de 9h00 à 13h00
MONTBETON : mercredi 5 novembre de 9h00 à 12h00
LABASTIDE-SAINT-PIERRE : mercredi 19 novembre de 9h00 à 12h00, samedi 6 décembre de 9h00 à 12h00
CAMPSAS : mardi 28 octobre de 9h00 à 12h00, mercredi 19 novembre de 14h00 à 17h00
CANALS : mercredi 26 novembre de 9h00 à 12h00
GRISOLLES : mardi 28 octobre de 14h00 à 17h00, samedi 15 novembre de 9h00 à 12h00
POMPIGNAN : samedi 8 novembre de 9h00 à 12h00, vendredi 21 novembre de 14h00 à 17h00

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

PRÉFECTURE de la HAUTE-GARONNE : mardi 14 octobre de 14h00 à 17h00, jeudi 13 novembre de 9h00 à 12h00, lundi 24 novembre de 11h00 à 14h00, mardi 2 décembre de 14h00 à 17h00

MAIRIES DE :

FRONTON : jeudi 30 octobre de 9h00 à 12h00, lundi 10 novembre de 9h00 à 12h00
SAINT RUSTICE : mercredi 26 novembre de 14h00 à 17h00
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS : lundi 10 novembre de 14h00 à 17h00, vendredi 21 novembre de 9h00 à 12h00
GRENADE : jeudi 30 octobre de 14h00 à 17h00, mardi 4 novembre de 16h00 à 19h00
SAINT-JORY : samedi 8 novembre de 14h00 à 17h00, mercredi 3 décembre de 9h00 à 12h00

➤ **le public pourra participer à des réunions d'information et d'échanges :**

- le mardi 4 novembre 2014 à 20h00 à la salle des fêtes de PONT-DU-CASSE (LOT-ET-GARONNE) ;
- le jeudi 6 novembre 2014 à 20h00 au pôle culturel du Marsan, 190 avenue Camille Claudel, à SAINT-PIERRE DU MONT (LANDES).

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

☐ **COMMISSION D'ENQUETE**

Une commission d'enquête désignée le 30 juin 2014 par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux est constituée. Elle est ainsi composée :

Président

- M. Daniel MAGUERZ, ingénieur général des études et techniques de l'armement (2 S)

Membres titulaires

- M. Denis VAULTIER Officier Général de la Gendarmerie (2 S)

8/10

- Mme Georgette PEJOUX, Urbaniste retraitée
- M. Jean-Pierre GAURY, Consultant en chimie et environnement
- M. Pierre ROUX, Retraité de l'industrie chimique appliquée à l'agriculture
- M. Alain GEORGET, Huissier de justice retraité
- M. Daniel DESPRES, Officier supérieur de l'administration des Affaires Maritimes retraité
- M. Michel SEGUIN, Ingénieur en chef des études et techniques de l'armement retraité
- M. Alain POUYEROL, Cadre EDF - GDF retraité
- M. René GAMBART, Major retraité de la Police Nationale
- M. Serge GABASSI, Commandant de police retraité
- M. Alain TARTINVILLE, Général de division (2 S)
- M. Jean-Claude LOSTE, Géomètre expert retraité
- M. Joseph FERLANDO, Major de gendarmerie retraité
- Mme Valérie BEDERE, Consultante indépendante
- M. Jean-Louis DELIGNY, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées honoraire
- M. Henri PONS, Directeur régional des impôts retraité
- M. Michel BUSQUERE, Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat retraité
- M. Patrick LEGRAND, Retraité de la Gendarmerie
- M. Michel SABLAYROLLES, Géomètre expert honoraire
- Mme Myriam DE BALORRE, Exploitante agricole

Membres suppléants

- M. Jean-Denis DUMONT, Ingénieur Agronome retraité
- Mme Sylvie RIVIERE, Retraitee de GRDF
- M. Daniel DECOURBE, Retraité de la Gendarmerie
- Mme Isabelle ZULLI, Architecte DPLG
- M. Michel AZIMONT, Ingénieur retraité

En cas d'empêchement de M. Daniel MAGUERZ, la présidence de la commission sera assurée par M. Denis VAULTIER, membre titulaire de la commission.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par l'un des membres suppléants.

☐ **AUTRES MODALITES D'INFORMATION DU PUBLIC**

L'avis de l'autorité environnementale concernant le dossier de demande de déclaration d'utilité publique comprenant l'étude d'impact et une évaluation des incidences Natura 2000 est consultable sur le site internet du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable à l'adresse suivante : <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr>.

Cet avis, ainsi que les avis des autorités environnementales sur les évaluations environnementales liées aux mises en compatibilité des documents d'urbanisme, seront mis en ligne aux adresses suivantes : www.gironde.gouv.fr, www.landes.gouv.fr, www.lot-et-garonne.gouv.fr, www.tarn-et-garonne.gouv.fr, www.haute-garonne.gouv.fr, www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr, www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr.

9/10

□ MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS MOTIVEES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde transmettra une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, dès leur réception, au responsable du projet. En outre, copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront mises à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les Préfectures, Sous-Préfectures, collectivités et mairies précitées où s'est déroulée l'enquête et mises en ligne sur les sites internet des cinq préfectures de la Gironde (www.gironde.gouv.fr), des Landes (www.landes.gouv.fr), de Lot-et-Garonne (www.lot-et-garonne.gouv.fr), de Tarn-et-Garonne (www.tarn-et-garonne.gouv.fr) et de la Haute-Garonne (www.haute-garonne.gouv.fr).

Les personnes intéressées pourront obtenir, à leur frais, communication du rapport et des conclusions papier en s'adressant à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, Service des Procédures Environnementales, rue Jules Ferry Cité administrative BP 90, 33090 BORDEAUX CEDEX.

□ DECISION INTERVENANT AU TERME DE L'ENQUETE

Au terme de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, un décret en Conseil d'Etat se prononcera sur l'utilité publique du projet et sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des établissements publics de coopération intercommunale et des communes précitées.